



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/mvm/2017-53

Votre correspond. : Alain Vaessen

081/240 650

alain.vaessen@uvcw.be

Monsieur Pierre-Yves Jeholet

Vice-Président et Ministre de l'Économie,
l'Industrie, la Recherche, l'Innovation, du
Numérique, de l'Emploi et de la Formation
Rue Kefer 2
5100 Jambes (Namur)

Annexe(s) : /

Namur, le 26 juin 2018

Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le Ministre,

Concerne : Révision de la convention-cadre CPAS-Forem.

La Fédération des CPAS a reçu, en date du 12 juin, un courrier annonçant la prochaine révision de la convention-cadre CPAS-Forem et le gel temporaire de l'appel à projet 2019. Par ce courrier, elle souhaite vous faire part de ses interrogations et inquiétudes concernant cette décision prise de manière unilatérale.

Pour rappel, la convention-cadre de partenariat entre la Région wallonne, le Forem et la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (appelée ci-après convention-cadre) a été signée le 4 mars 2005.

Partant du constat que les institutions Forem et CPAS avaient un **public commun** mais travaillaient chacune de leur côté, sans se connaître, avec des doublons dans les actions mises en place, il a été décidé d'offrir un cadre de collaboration et de développer les synergies entre les deux organismes. Le but était de favoriser des **parcours cohérents** vers l'emploi pour les publics communs et d'accroître les opportunités d'insertion et de maintien dans l'emploi d'un public qui, sans cela, ferait des allers-retours entre allocations de chômage et revenu d'intégration.

Cet objectif reste pertinent relativement à l'Accord de Gouvernement de 2017. En effet, l'appel à projets organisé dans ce cadre permet de soutenir la mise en place d'actions destinées à remettre un public fragilisé, de manière adaptée, sur la voie de l'insertion socioprofessionnelle. Ce dispositif contribue donc largement à rencontrer les attentes du Gouvernement en matière d'emploi et de formation.

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

www.cpasavenir.be

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur
Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10
E-mail: federation.cpas@uvcw.be

Belfius: BE09 0910 1158 4657
BIC: GKCCBEBB
TVA: BE 0451 461 655

www.uvcw.be

L'évaluation réalisée en 2016 conjointement par le Forem et les CPAS, à l'occasion des 10 ans de la convention, a permis de mettre en évidence des résultats pour le moins positifs. Notons à titre d'exemple :

- une couverture territoriale qui couvre une grande partie de la Wallonie ;
- un taux d'insertion vers l'emploi, pour les bénéficiaires des projets de la convention, de 44,3 %, après 6 mois, et 54,2 % après 12 mois ;
- un maintien à l'emploi durable (+ de 6 mois dans 51 % des cas).

Les **résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle** n'ont à souffrir d'aucune comparaison. À moyens équivalents, les résultats sont significativement supérieurs à ceux d'autres dispositifs ayant des objectifs similaires et ce, avec un public plus éloigné de l'emploi.

Dans le cadre du développement de l'article 61 (collaboration avec des entreprises privées), plusieurs CPAS se sont associés pour mettre des moyens en commun et travailler de manière similaire afin de proposer des aides cohérentes aux entreprises. Le secteur privé est un secteur difficile d'accès pour les personnes aidées par les CPAS, il s'agit d'un travail de longue haleine avec ces partenaires privés. Sans la convention-cadre, les petits CPAS risquent de ne plus ou de moins faire de mise à l'emploi dans les entreprises privées, puisqu'ils n'auront plus la possibilité de s'associer avec d'autres de manière simplifiée.

Au-delà des chiffres, la place laissée à la **créativité** et à l'**innovation** explique ce succès : les projets sont en effet réfléchis à partir du terrain avec les ressources locales disponibles dans une logique *bottom-up* : CPAS et Forem unissent leurs connaissances du public et des possibilités d'action sur le territoire, permettant un maximum d'efficacité. Un autre facteur de réussite est sans aucun doute la volonté initiale d'asseoir le dispositif sur un système de **pilotage collaboratif** via un comité d'accompagnement, réunissant toutes les parties signataires de la convention. Le succès résulte également de cette richesse de dynamique de **collaboration à la fois locale et régionale**.

Dès lors, la Fédération des CPAS et les agents Forem en charge des projets soutiennent fortement cette convention qui, grâce à la souplesse de son modèle, permet de faire émerger des **actions novatrices et réellement adaptées aux besoins du terrain**. Ce dispositif permet à chaque sous-région (un projet est possible dès que deux communes se mettent ensemble) de monter des projets qui correspondent vraiment aux spécificités locales. En cela, il est unique.

La Fédération des CPAS insiste pour que la **continuité** soit **assurée**. Toute interruption dans le processus serait préjudiciable à la dynamique maintenant installée. La convention-cadre permet à des projets allant au-delà de l'accompagnement « classique » de voir le jour et d'augmenter de manière significative les chances d'insertion et le maintien à l'emploi de personnes qui autrement auraient fini par grandir le nombre de bénéficiaires du chômage.

La Fédération des CPAS se tient à disposition de votre équipe, ainsi que le comité d'accompagnement de la convention-cadre, pour réfléchir à la meilleure manière d'orienter le dispositif vers le nouveau souffle que vous entendez lui donner. Elle souhaite cependant connaître les raisons précises de cette décision car la révision constante des orientations politiques est énergivore et le public en attente du coup de pouce qui lui permettra de se lancer est, chaque année, plus important en nombre. **Associer le comité d'accompagnement** (qui réunit le SPW, la Fédération des CPAS et le Forem) à la réflexion sur la nouvelle mouture permettrait de bénéficier d'exemples concrets de projets novateurs qui fonctionnent, ainsi que les points d'attention pour que ce soit une réelle plus-value et que la mise en place soit réaliste et réalisable, en fonction des impératifs de chacun des partenaires. Cela permet de poursuivre la collaboration

La Fédération des CPAS demande également un positionnement officiel quant à la **poursuite des points APE** pour les *jobcoachs* engagés dans les projets. Lors d'une réunion avec vos conseillers, en date du 14 juin, il a été confirmé oralement que les points APE *jobcoach* liés à la convention-cadre (pour des CDD prenant fin le 31/12/2018) seront reconduits et pris en compte avec l'ensemble des points APE des CPAS. Nous souhaiterions en avoir une confirmation écrite et ce, pour maintenir

au minimum l'emploi dans les services concernés (le maintien des APE n'est qu'une partie du budget global des projets convention-cadre, qui verront leur dynamisme entravé si le reste du budget ne suit pas. Il est cependant essentiel d'avoir une vue sur les postes qui seront affectés par votre décision pour envisager la suite au niveau des actions d'insertion).

La Fédération demande une **période de transition**, en 2019, le temps que la nouvelle version de la convention-cadre soit opérationnelle, c'est-à-dire que des projets puissent être rentrés comme prévu en 2019, pour éviter une coupure. Les projets se réalisent en réelle collaboration avec les différents partenaires, il faut du temps et de l'énergie pour trouver une manière de fonctionner (qui évolue d'ailleurs toujours au fil des années en fonction du public et en vue d'améliorer le dispositif). Même si le nouveau dispositif est prêt en janvier, le temps que le comité d'accompagnement détermine les modalités de mise en pratique, que l'appel à projet soit lancé, que les comités de suivi remettent un avis et que le comité d'accompagnement prenne la décision, rares seront donc les projets qui pourront débuter en 2019. Avoir une coupure entre des appels à projets détricote les liens, les partenariats.

La Fédération attire l'attention sur la question de la **double peine** : plusieurs CPAS ont des projets basés sur un cofinancement « convention-cadre » (en parts publiques) et FSE. La non-reconduction du financement « convention-cadre » risque de mettre à mal le projet FSE. Certains CPAS risquent même de devoir arrêter les projets sans apport de ces parts publiques, c'est le cas de plusieurs projets ayant pour objectif l'accompagnement post-article 60.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous ne manquerez pas de porter à notre message et vous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain VAESSEN
Directeur général



Luc VANDORMAEL
Président